

ASSOCIATION DE DEFENSE DES
VICTIMES D'ACCIDENTS CORPORELS
ET DE L'INCONSCIENCE AU VOLANT

A.D.V.A.C.I.V.

(Association déclarée en Préfecture des Bouches du Rhône le 9 octobre 2007)

(Publiée au JOA n° 5 du 2 février 2008)

**Victimes d'accidents de la route : conducteurs, passagers ou
piétons,
Victimes d'agressions ou de vols
Victimes de blessures
Parents ou alliés de victimes**

Quelle que soit la gravité de vos blessures
L'Association met à votre disposition une permanence à son siège
ainsi qu'une permanence téléphonique gratuite afin de vous
permettre de connaître :

Vos droits

Les démarches à effectuer

Les pièges à éviter

**Les professionnels aptes à vous aider dans votre recours contre les
auteurs de vos blessures (*auteurs, assureurs, CIVI*)**

**Les membres de l'association sont des personnes bénévoles,
formées à ces questions, qui ont toutes été confrontées à ces
difficultés et qui pourront efficacement vous renseigner dès le tout
début de vos démarches.**

CONTACTEZ NOUS

ADVACIV

57 Bd Jourdan Prolongé – 1^{er} étage

13014 Marseille

Téléphone : 06 22 18 31 23

Permanence de 9h à 12h et de 14h à 18h